

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

FONDS DE PROMOTION DE L'INDUSTRIE (FPI)

Avis d'Appel d'Offres International – Sans pré-qualification

AAOI N° 001/FPI/DG/DGA/CGPMP/PM/HYS-MMN-ERN/2026/MF

=====

DAOI N° 001/FPI/DG/DGA/CGPMP/PM/ HYS-MMN-ERN/2026/MF

**ACQUISITION DE QUARANTE VEHICULES POUR LE FONDS DE
PROMOTION DE L'INDUSTRIE EN SIX LOTS DISTINCTS.**

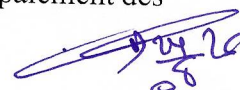
1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés paru sur le site internet de l'ARMP en date du 1er avril 2026.
2. Le Fonds de Promotion de L'Industrie (FPI), dans le cadre de son budget d'investissement, désire acquérir certains équipements, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché d'acquisition des véhicules pour le Fonds de Promotion de l'Industrie **en six (06) lots distincts**.
3. Le Fonds de Promotion de L'Industrie (FPI) sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'**acquisition des Véhicules pour le Fonds de Promotion de l'Industrie en six (06) lots distincts** :
 - LOT 1: Acquisition de trois (3) véhicules tout terrain ;
 - LOT 2: Acquisition de six (6) véhicules hard top 4x4 break;
 - LOT 3 : Acquisition de seize (16) véhicules pickup 4x4 DOUBLE CABINE 6 CYLINDRES ;
 - LOT4 : Acquisition de trois (3) véhicules 4x4 double cabine ;
 - LOT 5 : Acquisition de quatre (4) véhicules 4x4 tout terrain ;
 - LOT 6 : Acquisition de huit (8) véhicules 4x4 tout terrain.

Les variantes ne seront pas prises en considération.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert, tel que défini dans la Loi relative aux marchés publics, à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse du FPI repris ci-dessous, de lundi à vendredi de 9 heures à 16 heures locales (TU +1).
6. Les exigences en matière de qualification sont :

➤ **EXIGENCES ADMINISTRATIVES** :

- Présenter un numéro d'Identification Nationale harmonisée ;
- Présenter une copie de certificat d'affiliation à la CNSS et les preuves de paiement des cotisations pour le mois de janvier, février et mars, 2026 ;



- Présenter un numéro d'immatriculation au nouveau Registre de Commerce et des Crédits Mobiliers (RCCM) ;
- Fournir une copie du Quitus fiscal en cours de validité sans un solde débiteur, assorti des déclarations et preuves de paiement de l'IBP, l'IPR et la TVA des six derniers mois (mai, avril, mars, février, janvier 2026, et décembre 2025) ou équivalent ;
- Présenter une Attestation de régularité de cotisation à l'Office National d'Emploi ;
- Joindre à l'offre la preuve de son existence légale (statuts notariés, acte constitutif, un certificat par entreprise sera fourni en cas de groupement, Objet social conforme à la spécification du marché).
- Présenter la preuve de paiement bancaire pour l'achat du DAO après ordonnancement par la DGRAD

➤ **EXIGENCES FINANCIERES :**

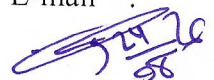
- Présenter les états financiers certifiés par un expert ou un cabinet comptable agréé à l'ONEC des exercices 2024, 2023 et 2022 ;
- Présenter le Chiffre d'affaires annuel moyen certifié des années 2024, 2023 et 2022 qui soit égal ou supérieur au montant de l'offre ;
- Disposer auprès d'une banque viable d'une ligne de crédit équivalent à 5% du montant de l'offre ;
- Ne pas être en état de faillite.

NB : Les entreprises non établies en RDC doivent impérativement fournir les équivalents (avec traduction en langue française) des documents susmentionnés (conformément à leurs pays respectifs). A ce titre, les documents administratifs des soumissionnaires étrangers similaires à ceux requis pour les entreprises de droit congolais, doivent être préalablement légalisés auprès de l'Ambassade de la RD Congo du pays des soumissionnaires conformément à l'article 20 de l'Ordonnance-Loi n° 66-344 du 09 juin 1966 relative aux actes notariés.

➤ **EXIGENCES TECHNIQUES ET EXPERIENCES :**

- Justifier d'une expérience satisfaisante d'au moins trois (3) marchés similaires au cours de cinq dernières années (de 2025, 2024, 2023, 2022 et 2021) de façon satisfaisante dont un en Afrique ou dans des pays ayant des caractéristiques et difficultés logistiques semblables à celles de la RD Congo (Référence dans les réalisations similaires, Liste des références générales de l'entreprise ; Liste des références de l'entreprise pour les prestations similaires, PV de réception des fournitures similaires réalisées ainsi que les copies des premières et dernières pages des contrats.
- Les fournitures doivent être conformes aux spécifications techniques indiquées dans le présent dossier d'appel d'offres ; et en termes de provenance, qualité, exigence, garantie, documentation, destination et performances.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci- après : 04, Avenue Lokele. Kinshasa/Gombe (RDC) ; Tél. : (243)816905362, (243)815030151, (243)814424530 ; E-mail :



fpi.offres@gmail.com contre un paiement non remboursable de **sept cent cinquante (750) dollars américains** ou l'équivalent en Francs Congolais (FC) au taux du jour. Le paiement s'effectuera à la banque moyennant la note de perception indiquant les coordonnées y relatives N° de compte « 00016-05101-02000022302-92/USD » intitulé FPI/CENTRALISATEUR auprès de RAWBANK. Le dossier pourra être retiré au quatrième niveau du bâtiment principal auprès du secrétariat du Directeur Général Adjoint du FPI sur présentation de la preuve de paiement.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : au plus tard **le mardi 22 septembre 2026 à 15 heures locales (TU+1)**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à la séance d'ouverture qui aura lieu à la même adresse **le mardi 22 septembre 2026 à 15h30' heures locales (TU+1)**. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire d'offre d'un montant équivalent à un pourcent (1%) du montant de chaque lot valide pour une période de 30 jours de plus que la validité des offres.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission

Le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI)

A l'attention de Monsieur NTUMBA BATUKONKE Hervé Claude, Directeur Général

04, Avenue Lokele, Kinshasa / Gombe (RDC)

Tél. : (243) 816905362, (243)815030151, (243)814424530

E-mail : fpi.offres@fpi-rdc.cd, fpi.offres@yahoo.com, fpi.offres@gmail.com

Fait à Kinshasa, le **24 AUG 2026**

Personne Responsable des Marchés

MASTAKI BIRINDWA Blaise

